Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Loge et membres du conseils syndical

Par irjot

Bonjour,

Suite à un robinet défectueux du radiateur, de la loge ou je réside en tant que gardien, un membre du CS veut venir voir avant de déplacer une entreprise? Je ne m'entends pas avec cette dame puis je lui interdire l'accès? En sachant que dans les textes c'est une partie commune mais que c'est ma résidence principale? Je ne la ferai pas rentrer quel risque j'encours svp? Pour info je laisserai bien rentrer un membre du cs mais je souhaite avoir le choix...
Merci du temps que vous avez pris à me lire.

Cordialement,
Gégé

Par morobar

Bonjour,
A moins qu'un membre du CS soit technicien confirmé dans le domaine, je ne vois pas pourquoi l'autoriser à pénéter dans la loge pour une quelconque inspection.
C'est au syndic qu'il faut se référer.

Par irjot

Merci de votre réponse rapide, pour tout vous dire c'est bien ce que je me disais, affaire à suivre...
très bonne journée

Par yapasdequoi

Bonjour,
Je confirme, c'est au syndic de traiter votre panne en venant "voir" ou directement envoyer une entreprise.
Le CS n'a rien à faire chez vous.

Par Isadore

Bonjour,

Seule exception : le cas où ce membre du CS est justement l'artisan chargé par le syndic de venir faire le devis ou réparer le problème... Chose assez rare

---
Par yapasdequoi

Certes... mais dans ce cas il interviendrait en tant que professionnel et non en tant que CS...